

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 3 JUIN 2021

Présents : Mmes POUVREAU, CROUTSCH, LIENARD, PRIEUX, BOULIER, BARILLET, BURKI, BLETTNER, KOCKEISEN, HIRTZBERGER, HARING, Mrs MILANO, L'HERBEIL, NORROY, FRANTZ, ANDRE, AISSAOUI, GRIVEL, VACCANI, MAGNOLINI, METZINGER, KEFF, CROCENZO, LINTZ, CARDAIRE, SCHAAK, ANTCZAK, TOMC, NOCCHI, LIEVAIN, CORNILLE, DIETSCH, HIRSCH, POIROT

Représentés par un pouvoir :

M. BERG par M. FRANTZ
M. BENALOUACHE par M. AISSAOUI
Mme ZAIM par M. AISSAOUI
M. BECQUER par M. SCHAAK
Mme DESENCLOS par M. ANTCZAK
M. MENGHI par M. TOMC
Mme THUILLIEZ par M. DIETSCH
M. POGGIOLINI par M. CORNILLE

Représentés par un suppléant :

Mme CHALLINE par Mme PIECHOCKI
M. MUSIOL par M. CHERRIER LAGARDE

Excusés : Mrs BERNARD, ZAMPETTI, DEMANGE, NEUBERT, BARTH

Absents : Mmes BERTOLINO FALCONETTI, PASQUINI, PORCO GALLINA, Mrs BURLERAUX, SCHMITT, MOLINERIS, FERRARELLI, BESSEJERARI, DURAND, GENCO, PASQUER, JODEL, FALZI, ZIMMERMANN, DIDIER, NEZ, SCHWARTZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GRIVEL a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Monsieur FRANTZ donne lecture des pouvoirs puis met aux voix l'approbation du dernier compte rendu qui obtient l'unanimité.

Pour débiter cette séance, le Président informe l'assemblée qu'une ligne de trésorerie de 400 000 € a été ouverte auprès du Crédit Mutuel pour une durée d'un an. Cette opération, qui est autorisée dans le cadre des délégations accordées au Président, permet à la collectivité de régler les factures de traitement. En effet, les douzièmes versés les six premiers mois de l'année correspondent au produit attendu 2020. La régularisation qui tient compte du PA 2021, plus important, n'intervient qu'à compter de juillet.



1/ Rapport d'activités de l'année 2020

Conformément à la loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement et plus précisément le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement, les Vice-Présidentes en charge de la communication, de la prévention et des relations avec les bailleurs, Mesdames HIRTZBERGER, POUVREAU et PRIEUX présentent le rapport d'activités du SIRTOM pour l'année 2020 à l'assemblée.

Monsieur FRANTZ souhaite ajouter que les déchèteries font encore l'objet d'incivilités, qui, outre la pollution qu'elles génèrent, ont un impact financier très important. Des huiles polluées au PCB ont, en effet, été déposées dans les conteneurs pour les huiles moteur. Elles peuvent provenir de transformateurs, de machinerie hydraulique ... et nécessitent la dépollution complète du réceptacle. En 2020, cette opération a coûté au syndicat 15 000 € ; cette année, déjà 12 000 €. Le syndicat va communiquer sur ce problème et réfléchir aux solutions à apporter.

Monsieur LIEVAIN ajoute que les communes disposent d'un outil qui est le bulletin municipal pour informer la population. Il indique, comme cela a été le cas sur TUCQUEGNIEUX, que le service communication du syndicat peut transmettre les éléments à diffuser et la commune peut ajouter des éléments propres à son territoire. Ce peut être une solution efficace.

Monsieur AISSAOUI revient sur le rapport d'activités, sur lequel apparaissent bien les recettes de fonctionnement, trop peu importantes. Selon lui, le syndicat a l'air de subir avec résignation les augmentations des coûts de traitement.

Le Président rétorque que lors du DOB, plusieurs pistes ont été présentées pour limiter cet impact financier et les rappelle succinctement : la réalisation d'un quai de transit pour gérer la question du transport et en maîtriser les coûts, un rapprochement avec d'autres collectivités telle que le SMTOM de Villerupt-Longwy avec qui le syndicat est en pourparlers pour trouver d'autres alternatives à l'enfouissement des ordures ménagères, une étude sur le financement des déchets ...

Le Président rappelle également toute l'importance de la valorisation des déchets et de la communication pour inciter les habitants à trier.

Madame PRIEUX ajoute que les actions de communication ont été moindres compte-tenu de la pandémie mais elles reprennent notamment auprès des écoles, bailleurs, associations.

Les membres du comité prennent acte de ce rapport.

2/ Redevance spéciale au titre de l'année 2021

Le Président rappelle que le syndicat applique une redevance spéciale, comme le prévoit l'article L 2333.78 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sont assujettis à cette redevance les commerces, structures, collèges, lycées et services de l'Etat qui bénéficient du service de collecte.

Le montant est fixé en fonction des conteneurs mis en place et donc du volume de déchets collectés.

- Conteneur de 660 litres	1 850 €
- Conteneur de 360 litres	1 010 €
- Conteneur de 240 litres	673 €
- Conteneur de 180 litres	505 €
- Conteneur de 120 litres	337 €

Le Président propose de réduire de moitié le tarif des conteneurs supplémentaires, à partir du 6^{ème} conteneur de même volume.

Plusieurs raisons sont invoquées pour répondre aux délégués qui trouvent cette proposition contre-productive.

- les redevables qui produisent beaucoup de déchets risquent de se tourner vers le privé car les tarifs seraient plus avantageux et il est très important pour le syndicat de ne pas perdre ces recettes.
- ce serait un moyen d'inciter au tri et de réduire, de fait, le volume d'ordures ménagères de ces établissements.

Monsieur BARBIER ajoute qu'il s'agit d'une décision temporaire jusqu'à l'étude sur le financement qui permettra de redéfinir le mode de calcul de la redevance.

Le montant total de la redevance spéciale est néanmoins en augmentation de 2 %.

Le Président met aux voix les montants de la redevance spéciale pour 2021. L'unanimité est obtenue.

3/ Vente de composteurs

Le Président rappelle que le syndicat mène depuis plusieurs années une opération visant à promouvoir le compostage individuel en vendant des composteurs à prix préférentiels aux administrés. Des communes ont souhaité en acquérir pour les mettre à disposition de leurs habitants. Pour ce faire, il est nécessaire de compléter la délibération initiale en autorisant la vente des composteurs aux communes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4/ Convention avec MMH

Meurthe et Moselle Habitat subit régulièrement des dépôts sauvages aux abords de ses bâtiments. Compte tenu de la fréquence et des désagréments occasionnées auprès des locataires, ce bailleur s'est rapproché du syndicat pour bénéficier d'un service de collecte, à la demande, permettant d'évacuer ces déchets.

Le Président propose à l'assemblée la signature d'une convention avec MMH contractualisant les prestations de service.

Il obtient l'unanimité.

5/ Personnel – création de postes

Le Président propose de créer :

- trois postes d'adjoints techniques afin de compléter les équipes de collecte
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17h30 afin d'assurer le traitement comptable des dépenses et recettes courantes.
- un poste d'agent de maîtrise suite à l'obtention de l'examen professionnel d'un agent

Les délégués syndicaux acceptent ces créations à l'unanimité.

6/ Demande de subvention auprès de l'ADEME et constitution d'un comité de pilotage de l'étude

Le Président rappelle à l'assemblée que lors du débat d'orientation budgétaire et à l'occasion du vote du budget primitif de l'année 2021, il a été acté le fait de réaliser une étude préalable à l'instauration d'une Tarification Incitative (TI).

Il souligne, par ailleurs que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est susceptible d'apporter une subvention à la réalisation de cette étude et à la mise en œuvre d'un mode de financement incitatif, et propose donc de la solliciter.

Madame BURKI et Messieurs POIROT et CARDAIRE souhaite intégrer le comité de pilotage de l'étude.

Le comité syndical autorise, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de l'ADEME.

7/ Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle sur laquelle est implantée la déchèterie d'Homécourt

Le Président indique à l'assemblée que la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (OLC) a fait part au syndicat que les découpages successifs de terrains sur la ZAE du Haut des Tappes à Homécourt (cession à Actalys, à Imoclaire et à Intermarché) ont fait apparaître un délaissé enclavé (terrain de 268 m² environ en rouge sur le plan en annexe de la présente délibération) autour de la déchèterie appartenant au SIRTOM.

Il ajoute que ce terrain est propriété d'OLC et que cette dernière a manifesté la volonté de le céder au syndicat. France Domaine évalue le prix des terrains de la ZAE à 17 euros HT par m² en moyenne. Néanmoins, compte tenu de la nature des terrains (délaissés) et de l'intérêt général des missions et du service public porté par le SIRTOM (en l'espèce la déchèterie), OLC propose de céder le terrain à l'euro symbolique. Le syndicat aura à supporter les frais d'acte et d'acquisition.

Le Président propose à l'assemblée de régulariser cette situation en se portant acquéreur de cette bande de terrain sur laquelle la déchèterie est déjà implantée.

Le comité syndical approuve cette acquisition à l'unanimité.

8/ Convention de partenariat avec le SMTOM du secteur de Villerupt-Longwy

Le syndicat a rencontré la direction du SMTOM du Secteur de Villerupt-Longwy dans le cadre d'un partenariat qui pourrait être une alternative au traitement des déchets ménagers par enfouissement, dont les coûts subissent des évolutions importantes.

Le SMTOM possède une unité de compostage des ordures ménagères permettant de récupérer 50 % des tonnages en biodéchets. Ces biodéchets ne sont pas soumis à la TGAP, ce qui pourrait constituer une réelle économie.

Le partenariat va faire l'objet d'une proposition financière du SMTOM qui pourrait entraîner la signature d'une convention avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Le Président propose à l'assemblée la signature d'une convention de partenariat avec le SMTOM si les négociations sont favorables au SIRTOM.

Les membres du comité autorisent le Président à signer une convention de partenariat avec le SMTOM du secteur de Villerupt-Longwy.

Informations

Le Président indique que des travaux prévus dans les déchèteries (installation de barrières de sécurité, remplacement des Algécos) seront réalisés d'ici la fin de l'année.

Le Président demande aux municipalités de signaler au SIRTOM les travaux, problèmes d'accès qui peuvent perturber le service de collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Alain FRANTZ

